

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-cinquième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 7 – 11 juillet 2014

COMMERCE CROISSANT DE L'IVOIRE PRÉTENDUMENT « PRÉ-CONVENTIONNEL »
OU À USAGE PERSONNEL

Le présent document d'information a été soumis par le Tchad et les Philippines² en relation avec le point 42.6 de l'ordre du jour, *Prévenir le commerce illégal de l'ivoire dans le cadre de l'Article VII et par internet.*

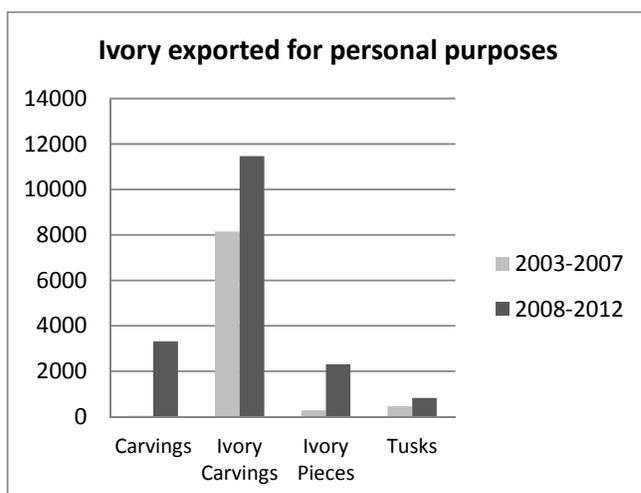
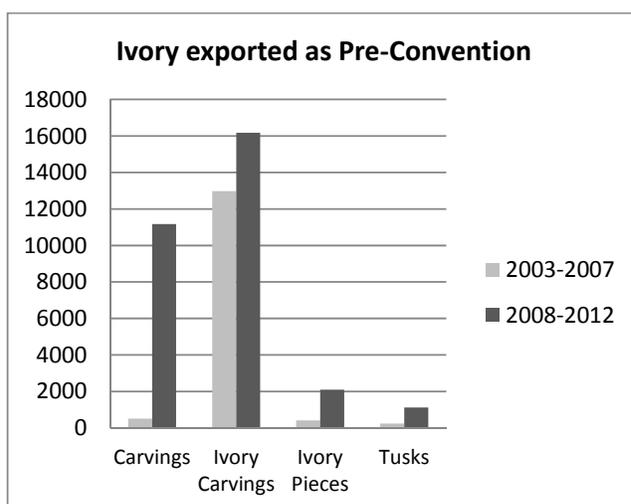
¹ Les deux langues ont été aimablement fournies par les auteurs.

² Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Commerce croissant de l'ivoire prétendument « pré-conventionnel » ou à usage personnel

Des volumes de commerce importants et croissants

Durant la dernière décennie, d'importantes quantités d'ivoire d'éléphants d'Afrique ont fait l'objet de commerce sous couvert des exceptions prévues par la CITES pour les spécimens pré-conventionnels ou destinés à un usage personnel. Ce commerce a impliqué un grand nombre d'Etats importateurs et exportateurs dans le monde entier. Une comparaison entre les données CITES pour la période allant de 2003 à 2007 et pour celle allant de 2008 à 2012 démontre que les exportations de défenses, sculptures, sculptures d'ivoire et pièces d'ivoire ont augmenté lors de la seconde période en cause, que ce soit concernant les spécimens ayant été déclarés comme « pré-conventionnels » ou ceux qui ont été mis sur le marché pour un « usage personnel ».



L'Union Européenne est le plus gros exportateur d'ivoire pré-conventionnel, qu'il s'agisse de défenses ou d'ivoire travaillé. Il existe une différence notable entre les chiffres d'exportation et d'importation : seules 20'044 sculptures, sculptures d'ivoire et pièces d'ivoires ont été signalés comme exportations en provenance d'Etats membres de l'UE entre 2002 et 2012, alors que 35'003 de ces produits ont été signalés par les pays importateurs. La Chine et Hong Kong sont les plus gros importateurs d'ivoire pré-conventionnel exporté par l'UE. Les Etats-Unis constituent également un exportateur de taille en ivoire pré-conventionnel.

Des divergences dans les données de commerce

En général, lorsque l'on compare des données fournies par les pays exportateurs avec celles produites par les Etats importateurs, l'on remarque d'importantes divergences (voir annexe). Il existe également de grandes différences entre les codes sources utilisés par les pays importateurs et exportateurs : alors que « Origin in the Wild (W) » était le code source le plus fréquemment utilisé par les pays exportateurs pour les spécimens importés pour un usage personnel, les Etats importateurs utilisaient en principe « Pre-convention (O) » en tant que source. Au total, les importateurs ont signalé 15'812 sculptures, sculptures d'ivoire, pièces d'ivoire et défenses ayant fait l'objet d'un commerce à des fins personnelles (P) avec une source « pré-conventionnelle », alors que les exportateurs n'en ont signalé que 8'753. Concernant l'origine sauvage, les importateurs ont signalé uniquement 3'945 objets et les exportateurs 10'184. 2'030 sculptures, sculptures d'ivoire, pièces d'ivoire et défenses importés pour « un usage personnel » ont fait l'objet de saisies (code source « i »).

ANNEXE

Tableau 1: Sculptures, sculptures d'ivoire, pièces d'ivoire et défenses du *Loxodonta africana* signalées comme « pré-conventionnelles » par les importateurs et les exportateurs (entre parenthèses), pour tout usage. Source : Base de données PNUE-WCMC sur le commerce CITES (état au 30 avril 2014).

Code source: Pré-conventionnel			
	2003-2007	2008-2012	Totals
Sculptures	139 (506)	5558 (11170)	5697 (11676)
Sculptures d'ivoire	28506 (12985)	12483 ³ (16182)	40989 (29167)
Pièces d'ivoire	742 (414)	2062 (2097)	2804 (2511)
Défenses	199 (247)	573 (1122)	772 (1369)

La majorité de toutes les transactions en matière de spécimens pré-conventionnels ont été effectuées à des fins commerciales (T), et en second lieu pour un usage personnel (P). L'origine de la majorité de l'ivoire pré-conventionnel qui a fait l'objet du commerce est inconnue (XX).

Tableau 2: Sculptures, sculptures d'ivoire, pièces d'ivoire et défenses du *Loxodonta Aaricana* signalées comme « à usage personnel » par les importateurs et les exportateurs (entre parenthèses). Base de données PNUE-WCMC sur le commerce CITES (état au 30 avril 2014).

Code objet : Personnel			
	2003-2007	2008-2012	Totals
Sculptures	129 (45)	1169 (3316)	1298 (3361)
Sculptures d'ivoire	14335 (8150)	7482 ¹ (11468)	21817 (19618)
Pièces d'ivoire	837 (282)	1693 (2308)	2530 (2590)
Défenses	457 (450)	524 (826)	981 (1276)

³ Les importations signalées de sculptures en ivoire qui ont fait l'objet du commerce en tant qu'ivoire "pré-conventionnel" ou "à usage personnel" représentent les seules données qui n'ont pas tendance à augmentation. Toutefois, cela pourrait résulter du fait que le commerce des sculptures en ivoire a été enregistré dans la base de données PNUE-WCMC sur le commerce CITES en utilisant des unités de poids et non de pièce, ce qui ne permet pas de comparer valablement les différentes données. Les unités de poids ont en effet dû être exclues de la présente analyse, car les données ont été faussement enregistrées par date et non par gramme ou kilogramme.